

**A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En français**

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Sciences médicales**

Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**

Sigle du programme: **ANAP2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7

## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| Introduction .....                                   | 2 |
| Profil enseignement .....                            | 3 |
| Compétences et acquis au terme de la formation ..... | 3 |
| Structure du programme .....                         | 3 |
| Programme .....                                      | 3 |
| Programme détaillé par matière .....                 | 3 |
| Cours et acquis d'apprentissage du programme .....   | 5 |
| Informations diverses .....                          | 6 |
| Conditions d'accès .....                             | 6 |
| Règles professionnelles particulières .....          | 7 |
| Evaluation au cours de la formation .....            | 7 |
| Gestion et contacts .....                            | 7 |

## ANAP2MC - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en anatomie pathologique (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

#### Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en anatomie pathologique, dans une faculté de médecine belge.

#### Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein se répartissant en deux années de formation de base comprenant un enseignement universitaire spécifique, suivies de trois années de formation avancée. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## ANAP2MC - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en anatomie pathologique (A.M. du 26.04.1982 publié le 01.07.1982).

### STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins cinq ans à temps plein se répartissant en deux années de formation de base comprenant un enseignement universitaire spécifique, suivies de trois années de formation avancée. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

## ANAP2MC Programme

### PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

#### Tronc Commun [300.0]

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2021-2022
- ⊖ Non organisé cette année académique 2021-2022 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2021-2022 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2021-2022 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

le cas échéant, les indications "U" et "IU" dans les intitulés signifient enseignement universitaire et enseignement inter universitaire.

Bloc annuel

1 2 3 4 5

#### ○ Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

|             |   |  |                            |   |  |  |  |  |
|-------------|---|--|----------------------------|---|--|--|--|--|
| ○ WANAP2301 | Compléments d'anatomie pathologique 1re année                       |  | FR [q2] [60h] [6 Crédits]  | X |  |  |  |  |
| ○ WANAP2321 | Séminaires d'anatomie pathologique 1re année (U ou IU)              |  | FR [q2] [60h] [6 Crédits]  | X |  |  |  |  |
| ○ WANAP2381 | Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 1re année, 1re partie |  | FR [q1+q2] [] [30 Crédits] | X |  |  |  |  |
| ○ WANAP2391 | Stages cliniques d'anatomie pathologique 1re année, 2e partie       |  | FR [q3] [] [18 Crédits]    | X |  |  |  |  |

#### ○ Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

|             |  |  |                            |  |   |  |  |  |
|-------------|--|--|----------------------------|--|---|--|--|--|
| ○ WANAP2302 | Compléments d'anatomie pathologique 2e année                       |  | FR [q2] [60h] [6 Crédits]  |  | X |  |  |  |
| ○ WANAP2322 | Séminaires d'anatomie pathologique 2e année (U ou IU)              |  | FR [q2] [60h] [6 Crédits]  |  | X |  |  |  |
| ○ WANAP2382 | Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 2e année, 1re partie |  | FR [q1+q2] [] [30 Crédits] |  | X |  |  |  |
| ○ WANAP2392 | Stages cliniques d'anatomie pathologique 2e année, 2e partie       |  | FR [q3] [] [18 Crédits]    |  | X |  |  |  |



## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

## ANAP2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

### Conditions d'accès générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieure à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

### Conditions d'accès spécifiques

#### Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en anatomie pathologique, dans une faculté de médecine belge

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en anatomie pathologique (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

#### Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés .

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise

suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#)  , pages 24 à 29)

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Examens au terme de la 1re et de la 2e parties visant à évaluer les capacités d'analyse morphologique et de synthèse diagnostique du candidat.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique. L'examen a pour objet la pathologie de l'autopsie et la pathologie chirurgicale. Les cas sélectionnés pour l'examen sont présentés par le candidat lors d'un séminaire du service.

L'examen de la 2e partie porte sur l'analyse de cas de pathologie de divers secteurs, ainsi que la rédaction d'un mémoire sur un sujet d'anatomie pathologique.

Les évaluations sont faites par l'ensemble des pathologistes des secteurs concernés ayant participé à l'enseignement.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en anatomie pathologique.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

## GESTION ET CONTACTS

**Les coordonnées de contact pour tout renseignement se trouvent en bas de page, dans l'onglet "Personne(s) de contact"**

Secrétariat facultaire MSCM

Anne Lepage

Tél. 02 764.52.35

Armand Lawson

Tél. 02 764.50.32

### Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE/MSCM

Commission des masters de spécialisation et certificats en médecine ([MSCM](#))

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MSCM

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.05

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Responsable académique du programme: [Christine Galant](https://uclouvain.be/repertoires/christine.galant) (<https://uclouvain.be/repertoires/christine.galant>)

Jury

- Présidente du jury: [Christine Galant](https://uclouvain.be/repertoires/christine.galant) (<https://uclouvain.be/repertoires/christine.galant>)
- Secrétaire du jury: [Selda Aydin](https://uclouvain.be/repertoires/selda.aydin) (<https://uclouvain.be/repertoires/selda.aydin>)

Personne(s) de contact

- Vice-présidente du jury de sélection: [Marie-Cécile Nolleaux](https://uclouvain.be/repertoires/marie-cecile.nolleaux) (<https://uclouvain.be/repertoires/marie-cecile.nolleaux>)
- Personne de contact: [myriam.april@uclouvain.be](mailto:myriam.april@uclouvain.be)